

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00389

Numéro SIREN : 403 477 375

Nom ou dénomination : 7TH AVENUE

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2022 sous le numéro de dépôt 9376

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE
À LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

EURL 7TH AVENUE

au capital de 8 000 €
16B, rue du Général de Lattre de Tassigny 67114 ESCHAU
RCS STRASBOURG 403 477 375
SIRET 403 477 375 00030

arianeAUDIT

7TH AVENUE

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 8 000 Euros
16B, rue du Général de Lattre de Tassigny
6700 STRASBOURG
RCS STRASBOURG 403 477 375
SIRET 403 477 375 00030

**RAPPORT DU COMMISSAIRE À LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE L'ENTREPRISE
UNIPERSONNELLE À
RESPONSABILITÉ LIMITÉE 7TH AVENUE
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

A l'Associé unique,

En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code par décision unanime des associés en date du 21 juin 2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant sur les avantages particuliers stipulés ;
- de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Il ressort de notre analyse sur la situation de la société, que son activité connaît une évolution significative entre les deux derniers exercices. Nous observons entre les exercices clos le 30 juin 2020 et clos le 30 juin 2021 que :

- Le résultat financier augmente : 743K€ au 30/06/2021 contre 42K€ au 30/06/2020,
- Les capitaux propres s'élèvent à 988K€ au 30/06/2021 contre 468K€ au 30/06/2020,
- L'actif immobilisé est en légère hausse : 1 242K€ au 30/06/2021 contre 1 172K€ au 30/06/2020.

Par ailleurs, la situation de trésorerie confortable de la société ne présente à ce jour aucun risque qui pourrait remettre en cause sa solvabilité.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social ;
- à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A titre d'information, aucun avantage particulier ne nous a été signalé et nos contrôles n'en ont pas révélé.

Fait à Strasbourg, le 13 juillet 2022

ARIANE AUDIT
*Commissaire aux comptes
et à la transformation*



Christophe BRAND